Petite histoire populaire et subversive de l’éducation…

18 mars… l'occasion d'1 fil de notre petite histoire populaire et subversive de l'école pour revenir sur l'œuvre des communard·es en matière d'éducation
«Apprendre toujours et partager son savoir, soulager la misère et pour cela, prêcher la révolution» Louise Michel

La Commune de Paris nous rappelle une chose, il y a bien deux manières d'éduquer, deux visions de la pédagogie…

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

Pour son bourreau, Adolphe Thiers, « Lire, écrire, compter, voilà ce qu’il faut apprendre, quant au reste, cela est superflu. Il faut bien se garder surtout d’aborder à l’école les doctrines sociales, qui doivent être imposées aux masses. » pic.twitter.com/9MuOcrTx1G

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

mais pour les hommes et les femmes de la Commune, le projet éducatif était tout autre… pic.twitter.com/VhoSVL8yrr

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

Notre école est l'héritière de cette histoire… du choix d'une certaine éducation, celle des dominants contre celle des https://t.co/iQvc2l0kRG une école pour le peuple contre l'école du peuple… l'école de la Commune contre celle des Versaillais pic.twitter.com/XZCbXf0sZ4

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

C'est à une révolution administrative, mais aussi pédagogique, que les hommes et les femmes de la Commune consacrèrent leur énergie, malgré la tourmente des combats et de la répression sanglante des Versaillais. pic.twitter.com/HVLBreB2O6

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

Louise Michel se souvient qu'« on voulait tout à la fois, arts, sciences, littérature, découvertes, la vie flamboyait », la Commune ne disposa que de 72 jours pour mener à

bien sa révolution, et en ce qui concerne l'école, Dommanget tient à préciser : pic.twitter.com/nQVcCSxYdi

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

«En fait même, elle ne put s'occuper des problèmes de l'enseignement que 53 jours, du 30 mars, lendemain de sa constitution régulière, au 21 mai, date de l'entrée des Versaillais dans Paris ». Mais elle œuvra jusqu'aux dernières heures... comme le rappelle Courbet qui siégea

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

à la Com de l'enseignement & de la culture «Je me lève, je déjeune, je siège 12 heures par jour. Je commence à avoir la tête c une pomme cuite. Malgré tout ce tourment de tête et de compréhension auquel je n'étais ps habitué je suis dans l'enchantement. Paris est 1vrai paradis» pic.twitter.com/W4V9Xjerl7

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

«La Commune était en premier lieu une "barricade". Elle dut vivre d'abord. Primo vivere. La culture ne pourrait venir qu'ensuite.» (Dommanget) Nbre ds militants passionnés par les questions éducatives se consacrèrent à la lutte armée, à l'image de Louise Michel, une institutrice pic.twitter.com/jgcIP6W0Le

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

Même accaparée par les combats Louise Michel porte un regard attentif sur l'action scolaire de la Commune, elle fit parvenir à la Commune «un plan d'éducation comportant moralement le développement de la conscience sans punitions ni récompenses et sans recours à la religion» pic.twitter.com/ibmFZhHiNy

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

«Les instituteurs ne furent pas les derniers à participer à la Révolution du 18 mars. D'après la statistique, d'ailleurs fort approximative du gal Appert, 106 furent condamnés par les Conseils de guerre » et « 4 institutrices déférées au IVe Conseil de guerre » (M. Dommanget) pic.twitter.com/dnzG7mdB3f

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

Et ces enseignants ne furent pas les seuls sur les barricades, ils y côtoyèrent nombre de leurs élèves qui « fournirent à l'insurrection un concours très utile»… selon le rapport des juges de guerre ! pic.twitter.com/Ym4waNrQK7

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

D'après Benoît Malon 5 000 d'entre eux combattirent et moururent sur les barricades. Et si Dommanget émet des réserves sur ce chiffre il reconnaît que la part des enfants fut sans conteste importante, signalant la création d'un corps des « Enfants de la Commune » ls 21 & 22 mai pic.twitter.com/QeNqbJFaLu

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

651 enfants dont 85 de moins de 14 ans furent déférés devant les conseils de guerre, et condamnés à la déportation, à l'emprisonnement ou aux maisons de correction pic.twitter.com/NRMQTtXz5A

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

La scolarisation était un vrai enjeu social : dans certains quartiers populaires, + de la moitié des enfants n'était pas scolarisés. Dans le VIIIe sur 6 251 garçons et filles de 7 à 15 ans, les écoles communales ne recevaient que 3 030 élèves, même pas la moitié. pic.twitter.com/j41uSmnjbQ

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

Dès sa 2e séance (29 mars 1871), le Conseil de la Commune met en place une Commission de l'enseignement. Y siègent (la composition varia tout au long de l'insurrection) des responsables de 1er plan : Vallès, Courbet, Jean-Baptiste Clément, Édouard Vaillant… pic.twitter.com/07NaZYdiAq

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

… mais aussi des enseignants (Augustin Verdure, instituteur militant pour « un enseignement démocratique et coopératif ») des savants, des médecins, un pharmacien, un sculpteur…

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

Mais très vite c'est surtout un petit noyau actif qui se regroupe autour d'Édouard Vaillant, délégué à l'enseignement. Ingénieur et médecin, membre de l'AIT, il avait participé aux travaux sur l'enseignement lors des congrès de Lausanne (1867) et Bruxelles (1868). pic.twitter.com/J3XCcCSLnA

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

Une des premières mesures de la Commune est de voter une augmentation significative du traitement des enseignants (le portant à 2 000 francs pour les instituteurs et institutrices – en conformité avec l'égalité salariale entre les hommes et les femmes proclamée par la Commune pic.twitter.com/yon43E1fco

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

La suppression de l'inspection serait une autre mesure soulignée dans plusieurs études, sans qu'il soit possible d'en trouver la preuve (j'ai quelques sources contradictoires...) pic.twitter.com/8FLhhj6Pkw

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

La mesure phare est l'instauration de « l'instruction laïque, gratuite et intégrale», inspirée du Manifeste des sections de l'Internationale (23 mars 1871).
Au lendemain de sa nomination officielle au poste de délégué à l'enseignement, Édouard Vaillant publie un appel : pic.twitter.com/cnGqFL4U1M

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

« Toutes les personnes qui ont étudié la question de l'enseignement intégral et professionnel sont invités à communiquer par écrit leurs projets de réforme à la délégation de la Commune à l'enseignement. » Il organise, dans les locaux de l'école Turgot, des réunions

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

où instituteurs et institutrices, parents pourraient étudier les réformes à réaliser dans les programmes, la méthode et les lois d'enseignement

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

La Commune de Paris prépare également « un budget rationnel assurant aux écoles les ressources nécessaires et aux instituteurs et institutrices un traitement en rapport avec leur importantes fonctions. » (la suite dans un instant…) pic.twitter.com/47b404FsZt

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

Il ne faut pas imaginer l'action de la commission comme celle d'un ministère d'État mais plutôt comme un organe de coordination et d'impulsion d'initiatives issues de la base, Vaillant parle de "méthode syndicaliste" et travaille par exemple avec «L'Éducation nouvelle »

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

L'Éducation nouvelle était un regroupement de parents, professeurs, instituteurs & institutrices désireux d'épauler l'action éducation de la Commune en débattant des «résolutions pratiques relatives aux réformes à opérer dans les lois, méthodes et programmes de l'enseignement»

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

Un autre groupe, « La Commune sociale de Paris » travailla à la « réforme à la fois scientifique et pratique de l'enseignement », tout comme des sous-commissions rattachée à la commission de l'enseignement…

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

il faut souligner celle consacrée à l'éducation des filles (dont Elie Reclus et Andrée Léo furent membres). pic.twitter.com/JP8u2u7NlA

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

Cette méthode de travail va donner un certain nombre de résultats. La gratuité est instaurée et, dans certains arrondissements, s'inspirant probablement du programme de Robespierre et Le Pelletier, les repas et les vêtements sont fournis aux écoliers les plus pauvres.

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

c'est dans le dynamique VIIIe arrondissement qu'on relève la création, le 3 avril, des premières cantines scolaires municipales ouvertes aux nécessiteux. pic.twitter.com/IcpTM9GdRe

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

Laïque, après le décret de séparation de l'Église et de l'État du 3 avril, l'école ne pouvait que l'être :
« L'école est un terrain neutre, sur lequel tous ceux qui aspirent à la science se doivent rencontrer et donner la main » pic.twitter.com/BtUnynaFwm

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

« La Commune ne prétend froisser aucune foi religieuse, mais elle a pour devoir strict de veiller à ce que l'enfant ne puisse pas à son tour être violenté par des affirmations que son ignorance ne lui permet point de contrôler ni d'accepter librement » pic.twitter.com/spwtLhcu91

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

« Nous avons donc écarté des écoles publiques de l'arrondissement tous les membres des diverses congrégations religieuses » « Dès aujourd'hui ces écoles seront exclusivement dirigées par des instituteurs et des institutrices laïques » (« Appel aux familles »)

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

« L'instruction religieuse ou dogmatique [est] laissée tte entière à l'initiative & à la direction libre des familles, et [elle est] immédiatement & radicalement supprimée pour les 2 sexes, dans ttes les écoles, dans ts ls établissements dont les frais sont payés par l'impôt » pic.twitter.com/6Fkz2ZT9Q4

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

Le 12 mai, Vaillant, dans le Journal officiel, annonce que l'enseignement religieux doit disparaître des écoles parisiennes et donne l'ordre aux instituteurs et institutrices d'enlever « les crucifix madones et autres symboles »

— QuestionsdeClasse(s) (@Questions2C) 18 mars 2019

à suivre…